

LES DIFFERENTS SERVICES

Le Transport à la Demande



T Comme Transport

Le transport à la demande est un transport public de proximité.

Il vous permet de vous déplacer sans soucis avec une prise en charge chez vous.

Sur simple appel à la
SATAR au 05.65.73.40.49.

de 8 h00 à 12 h00
et de 14 h00 à 17h30.

Votre demande est immédiatement validée et confirmée.

Le jour venu, un transporteur passera vous prendre à votre domicile.

A Comme autonomie

Pour tout le monde !

Du plus jeune au moins jeune.

Le TAD vous propose un vrai service pour rejoindre un bourg proche ou une ligne régulière desservant le chef lieu du département.

Pour :

- Aller faire ses courses.
- Vous rendre à un rendez-vous.
- Rejoindre la foire ou les marchés.
- Pour faire du sport ou vous consacrer à vos loisirs.

D Comme disponibilité

Les jours et horaires définis.

Lors de votre premier appel, il suffit de nous préciser vos noms, prénom adresse et votre déplacement habituel.

Ensuite, lors de vos appels suivants, vous n'aurez plus qu'à nous indiquer votre nom et n° d'adhérent.

A bientôt...

Vous souhaitez vous rendre à ...	JOUR	HORAIRE		TARIFS	
		Horaire d'arrivée	Horaire du départ	Aller simple	Aller retour
CASSAGNES-B^{hès}	Lundi (foire)	9H30	11H30	3.50 €	6.00 €
	vendredi	10H00	12H00	3.50 €	6.00 €
ARVIEU	Mercredi	9H30	11H30	2.50 €	4.50 €
RODEZ (correspondance ligne régulière à ARVIEU)	Mardi	9H20	16H30	2.50 €	4.50 €
REQUISTA	2ème jeudi (foire)	10H	12H	5.50 €	9.00 €

Le Portage des Repas



Dans le cadre de notre nouvelle ADMR, le service de « Portage des repas » continue de fonctionner.

En 2008, 575 repas ont été distribués sur la commune.

Sont concernés : les personnes âgées, seules ou en couple, les handicapés, les malades, les sorties d'hospitalisation.

Les repas : conditionnés froids et composés de : potage - hors-d'oeuvre - légumes - viande ou poisson - fromage - dessert (pain non compris).

Ces repas sont suffisamment copieux pour couvrir les repas du midi et du soir.

Ils sont confectionnés par la maison de retraite de Pont-de-Salars.

Leur coût : 7.40 € pour une personne, 14.20 € pour 2 personnes.

Une personne livre à domicile :

- le lundi après-midi : les repas du mardi et mercredi
- le mercredi après-midi : les repas du jeudi et vendredi
- le vendredi après-midi : les repas de samedi, dimanche, lundi.

Renseignements :

ADMR du Lévézou

05.65.69.71.27

Responsable local

Christiane JEANJEAN

05.65.46.73.28

La Maison de la Petite Enfance « Les Papillons »



Fin d'année 2008, ouvrait la maison de la petite enfance d'Arvieu, ainsi que les trois autres espaces dédiés aux tous petits sur le territoire du SIVOM : à Flavin, Pont de Salars et Villefranche de Panat.

Ce projet itinérant est porté par le SIVOM, en partenariat avec la fédération départementale de familles rurales (qui gère le personnel), la CAF et la MSA. Dans ces quatre lieux, les familles du Lévézou peuvent profiter de haltes garderies et de Relais Assistante Maternelle (RAM), selon un planning bien détaillé.

	LA HALTE GARDERIE 8h30 à 17h00	LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES 9H à 12H30
ARVIEU <i>Les Papillons</i>	lundi	mercredi
FLAVIN <i>La Libellule</i>	mardi	jeudi
VILLEFRANCHE DE PANAT <i>Le Mille et une pattes</i>	jeudi	lundi
PONT DE SALARS <i>La Coccinelle</i>	vendredi	mardi

La halte garderie

Aurore, éducatrice spécialisée, Magali, éducatrice de jeunes enfants et Céline auxiliaire puéricultrice se relayent pour y accueillir les enfants (maximum 12).

Le lieu conçu spécialement comprend divers espaces (salle de vie, change, repas, dortoir) et de nombreux équipements adaptés aux besoins des tous petits (motricité, jeux, coin calme...).

Lieu d'échange et de socialisation pour les enfants de 3 mois à 6 ans, c'est aussi pour les familles un service très appréciable qui offre de manière ponctuelle ou plus régulière un système de garde dans un cadre ludique, convivial et sécurisé qui permet aux parents de dégager du temps libre. Les tarifs sont calculés en fonction des revenus et du nombre d'enfants à charge.

Le Relais Assistantes Maternelles

C'est un lieu d'information, de rencontre, d'échange et d'écoute pour les assistantes maternelles (nounous), les parents et leurs enfants. Le relais propose le matin une halte jeux (gratuite) pour les moins de 6 ans accompagnés d'un adulte (parents, grands-parents, nounous...). Ces moments permettent d'ouvrir l'enfant à la vie de groupe et au partage d'animations collectives.

L'après-midi, Marion, assistante sociale et animatrice du RAM tient des permanences d'information destinées aux parents et aux assistantes maternelles qui pourront y trouver de nombreux renseignements.

Si vous êtes concernés par cet équipement, n'hésitez pas à y passer (il se trouve juste derrière l'école), ou à contacter l'équipe.

Les Papillons – Lot Communal – 12120 Arvieu – 05.65.69.81.85.

Le Cantou

Le Cantou fêtera ses 2 ans en avril 2009.

Depuis son ouverture, ses activités reposent sur trois principaux axes : **Cyber Cantou : la Cyber Base**, un espace dédié aux outils multimédias, **la médiathèque** : un espace au service de la lecture, du livre et autres supports (CD, DVD, internet), **le Cantou** : un espace au service de la culture et des associations. Ces activités se complètent, s'entrecroisent, apportent à la commune, et plus largement au territoire, un espace convivial, attractif et dynamique au service de la population et du développement local.

Contact : 05.65.46.06.06 ou cantou.arvieu@gmail.com



Cyber Cantou : l'informatique et internet accessibles à tous

La salle multimédia, rattachée au réseau Cyber Base Midi-Pyrénées est animée par du personnel communal : Dominique MERLIN (jusqu'en janvier 2009), Sophie TERRIS bénéficie de l'engagement des membres de l'association Cyber Cantou qui participent à la vie et à l'animation de cet espace en proposant des activités, en tenant des permanences. Plus de 200 abonnés profitent des services proposés à Cyber Cantou.

Cyber Cantou propose :

- **Un accès autonome** : pour ceux qui se débrouillent sans aide (consultation internet, travail bureautique, wifi, jeux...) mais qui ne sont pas équipés ou n'ont pas accès au haut débit mais aussi de nombreux touristes, résidents secondaires et habitants des communes voisines (Alrance, Canet, Auriac, Comps, Durenque, Prades, Trémouilles, Villefranche de Panat, Salles Curan, Cassagnes, Vezins...)
- **Des accueils de classes** : 3 classes de l'école d'Arviu viennent régulièrement pour s'initier à l'informatique ou pour travailler sur des projets.
- **Des ateliers en 2008** :
 - Initiations : bureautique et internet, Dominique Merlin a accompagné 25 personnes.
 - Ateliers multimédia : créer son blog (2 journées, 20 personnes). Création de 17 sites internet (écoles, associations, prestataires ...)
 - Formations Chambre d'Agriculture : un partenariat existe depuis plusieurs années avec l'ADPSA (Association de Promotion Sociale et Agricole) et la chambre d'agriculture. Cyber Cantou, lieu de formation décentralisé (40 personnes concernées).
- **Des animations** :
 - Journée Cyber Base : portes ouvertes, animations (plus de 100 personnes)
 - Atelier droit et TIC : proposé par l'ARDESI, avec un avocat spécialisé. Plus de 30 personnes de tout le département y ont participé.



Horaires : à partir de Mars, un nouveau planning est mis en place :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
10h00 à 12h30	Fermé	Fermé	Atelier enfant	Accès partenaires	Atelier	Accès autonome
14h00 à 16h00	Atelier	Ecole	Accès autonome	Accès partenaires	Ecole	Ateliers créatifs
16h00 à 17h30	Atelier	Accès autonome			Accès autonome	
17h30 à 18h00						
20h30 à 22h30		Atelier				

A partir de Mars, un nouveau planning et de nouveaux ateliers sont mis en place dans un souci d'adapter au mieux nos services et horaires au plus grand nombre : enfants, actifs, retraités, personnes en recherche d'emploi... D'ailleurs, n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions, de vos besoins et envies en termes d'ateliers, d'horaires d'ouverture ...

Les ateliers à venir, seront animés par Sophie ou des intervenants extérieurs et planifiés tous les deux mois. Ils aborderont des thématiques variées s'adressant : **aux débutants** : ateliers de découverte (bases informatiques, bureautique et internet) et **aux initiés** : perfectionnements (Word et Excel) photo numérique, montage vidéo, présentation diaporama, création de site internet...

N'hésitez pas à vous renseigner et à vous inscrire en contactant le Cantou : 05.65.46.06.06.

Horaires d'ouverture de juillet et août

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
10h00 à 12h30		Accès autonome	Accès autonome	Accès autonome	Accès autonome	Accès autonome
14h00 à 16h30	Accès autonome	Accès autonome	Accès autonome	Accès autonome		

La médiathèque : un espace au service du livre et autres supports



- **Plus de 9000 documents** : Des livres pour tous les goûts et tous les âges : albums, romans, documentaires, BD (enfants et adultes)... ceci, grâce à des navettes mensuelles sur demandes, à l'accès au catalogue de la BDP (Bibliothèque Départementale de Prêt) et à ses dizaines de milliers de titres.

Du multimédia : 2 accès internet haut débit, plus de 300 CD audios, des CDroms enfants et adultes, des lots de DVD sur des thématiques (environnement durable janvier à mars, François Truffaut mars à juin, films jeunesse (juin à sept.)...

Horaires

	Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi
10:00				
12:30		Ouvert		Ouvert
14:00		Ouvert		
16:30		Ouvert		
16:00	Ouvert		Ouvert	
18:00				

Juillet août

	Mardi	Mercredi	Samedi
10:00			
12:00	Ouvert	Ouvert	Ouvert

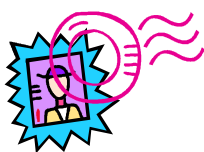
L'équipe de la médiathèque effectue de nombreux prêts à plus de **400 abonnés** et plus de 500 documents sont empruntés chaque mois.

Le Cantou : un espace au service de la culture et des associations

Arvieu s'illustre par son dynamisme associatif et culturel depuis de nombreuses années. Le projet du Cantou s'inscrit dans ce contexte particulier où la vie locale et la culture ont toute leur place.

Le Cantou propose

- Le soutien de projets culturels et des animations (expositions, contes, séances de dédicaces, accueil de classes ...)
- Un lieu de service, d'information et de coordination pour les associations : communication : affiches, tracts, comptes-rendus, bilan, photocopies noir ou couleur, A4 ou A3, contact presse locale, bulletin municipal, revue L'Arvieunois, site internet communal...)



Quel avenir pour notre bureau de Poste ?

Avant-propos – Les documents fournis à la mairie par La Poste ainsi que le "Protocole territorial relatif à la présence postale dans le département de l'Aveyron" signé entre La Poste et l'Association des Maires de l'Aveyron, sont disponibles à la mairie.

Une initiative de La Poste:

La direction de La Poste a informé le conseil municipal de la situation du bureau de poste d'Arvieu, la distribution du courrier n'étant pas concernée.

Une statistique, interne à La Poste, montre une lente décroissance de l'activité de notre bureau de poste (en 2004, l'indicateur est à 19839 et à 14577 en 2007) suite, en particulier, à la concurrence d'Internet, alors que le nombre moyen de clients par jour paraît stable (27 en 2008 et 28 en 2007).

La direction de La Poste nous informe que, dans ces conditions, le nombre d'heures d'ouverture du bureau

d'Arvieu, actuellement de 27h30 par semaine, devra être notablement réduit, et continuera à l'être si l'activité baisse encore. Elle nous encourage vivement à signer une convention pour remplacer le bureau de poste par une Agence Postale communale ou par un Relais de Poste Commerçant, cette dernière solution étant déconseillée.

Le cas d'Arvieu n'est pas isolé mais s'inscrit dans une politique globale de La Poste:

La Poste indique :

"Pour accomplir sa mission d'aménagement du territoire, La Poste souhaite maintenir un réseau d'au moins 17000 points de contact. Certains d'entre eux présentent pourtant un niveau d'activité qui justifie la recherche de nouveaux modes de gestion partenariale. C'est pourquoi La Poste a souhaité proposer aux communes la gestion d'agences postales communales offrant les prestations postales courantes..."

Certains pensent qu'il s'agit là d'un désengagement du service public, en particulier en milieu rural.

Un protocole a été signé en octobre 2008 entre l'Association départementale des maires de l'Aveyron (ADM Aveyron) et La Poste pour encadrer les évolutions organisationnelles de La Poste, notamment en milieu rural.

Il prévoit notamment : - « Aucune transformation de bureau de poste en agence communale ou en relais commerçant ne peut se faire sans l'accord du conseil municipal ».

- « En cas de refus, par une commune, de transformer le bureau de poste en agence communale..., La Poste s'engage à maintenir sa présence en conservant l'exploitation de son bureau de poste.... en tout état de cause, La Poste s'engage à ne pas proposer d'organisation dans laquelle le bureau serait ouvert moins de 10 heures et moins de quatre ½ journées par semaine pour les bureaux accueillant moins de 35 clients par jour ».

Une Agence Postale communale, comment ça marche ?

- elle assure des services proches de ceux du bureau de poste : voir tableau de comparaison ci-dessous
- c'est **la commune qui charge un agent d'assurer les prestations postales** (tableau)
 - le pouvoir disciplinaire est exercé par le maire
 - La Poste s'engage à fournir à l'agent une formation adaptée
- la commune s'engage à ouvrir l'agence au public 60 heures par mois au minimum
- la commune fournit un local et le maintient en bon état
- La Poste approvisionne l'agence en petit matériel, imprimés et fournitures nécessaires à son activité
- les équipements (armoire forte, balance, informatique,...) sont fournis et entretenus par La Poste pendant la durée de la convention
- l'agence postale dispose d'une comptabilité et d'une caisse distinctes de celles de la commune
- en contrepartie des prestations fournies par la commune, La Poste s'engage à verser à la commune une **indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle**, qui pour Arvieu serait de **937 €**
- La Poste assume la responsabilité à l'égard des clients et des tiers

Et les travaux réalisés au bureau de poste en 2007 ?

A la demande de La Poste, d'importants travaux ont dû être réalisés dans notre bureau de poste en 2007. La commune y a investi 30 000 € et La Poste 24 000€. Si une gence postale est créée elle ne sera peut-être pas située dans l'actuel bureau de Poste. Une partie des travaux récemment réalisés serait alors perdue. C'est la raison pour laquelle la commune a demandé à La Poste que, dans cette hypothèse, une compensation financière substantielle nous soit accordée.

Convention et durée de l'accord :

L'évolution du bureau de poste doit être ratifiée au travers d'une convention signée avec La Poste. "La durée des conventions "agence postale communale" est de 1 à 9 ans renouvelable la première fois par tacite reconduction. De la sorte, la durée d'une convention peut être portée à 18 ans, sauf accord exprès des deux parties" (article 3.1 du protocole).

De nouvelles discussions entre La Poste et l'Association Des Maires de l'Aveyron (ADM) ?

Suite à diverses manifestations de maires mécontents de ces évolutions, un conseil d'administration extraordinaire de l'ADM a été consacré à La Poste fin janvier.

Par ailleurs, La Poste a indiqué être disposée à rouvrir les discussions avec les mairies concernées.

Comparaison entre les services du bureau de Poste, d'une Agence Postale communale et d'un Relais Postal Commerçant

Nature des opérations	Bureau de Poste	Agence Postale communale	Relais Poste commerçant
COURRIER			
Vente de timbres	oui	oui	oui
Vente de Prêts-à-Poster	oui	oui	oui
Dépôt de courrier simple	oui	oui	oui, si affranchi
Dépôt de courrier recommandé (courrier et colis)	oui	oui	oui, pour le dépôt uniquement
Remise de recommandé (courrier, colis)	oui	oui	oui
Garde du courrier	oui	oui	oui
Contrats de réexpédition temporaire et définitif	oui	oui	oui
Etablissement de procuration postale	oui	oui	oui

COLIS	Bureau de Poste	Agence Postale communale	Relais Poste commerçant
Dépôt de colis	oui	oui	oui
Remise de colis	oui	oui	oui
Vente d'emballage pré-affranchis	oui	oui	oui
SERVICES FINANCIERS	Bureau de Poste	Agence Postale communale	Relais Poste commerçant
Retrait à vue sur Compte Chèque Postal et Livret A	oui	dans la limite de 300€ par compte et par période de 7 jours	dans la limite de 150€ par compte et par période de 7 jours *
Versements	oui	dans la limite de 300€ par compte et par période de 7 jours **	non
Conseils financiers (ouverture de compte, placement, crédit,...) ***	oui	non	non

* limité aux habitants de la zone de proximité du Relais Poste Commerçant

** transmission au bureau de poste pour traitement

*** assuré par un Conseiller bancaire, éventuellement à domicile

Quelle est la meilleure solution pour les usagers et pour la commune ?

	si on maintient le bureau de poste	si on passe en agence postale
Prestations postales	inchangées	des restrictions (voir tableau)
Heures d'ouverture au public	à la baisse	égales ou supérieures à celles de ce jour. La décision appartient à la commune
Coût pour la commune	aucun, sauf entretien du local, Compensé par loyer de La Poste (1014 €/an). Les travaux réalisés au bureau de poste en 2007 sont justifiés.	- aménagement probable d'un nouveau local et son entretien - salaire de l'employé communal Ces coûts sont en partie compensée par l'indemnité de La Poste (937€/mois) - perte du loyer de La Poste tant qu'on n'aura pas retrouvé un locataire
Responsabilités de la commune	aucune	engagée
Intérêt pour la commune	inchangé	maîtrise des horaires d'ouverture et de l'emploi de l'agent communal. Mutualisation de certaines activités, par exemple avec la médiathèque, si l'agence postale y est transférée.
Risques et difficultés pour la commune <i>liés à l'activité postale</i>	aucun	oui
Risque si on signe une convention pour prolonger le bureau de poste	- incertitude à l'échéance de la convention (6ans). Il reste possible de passer en agence postale à tout moment, mais dans quelles conditions ?	—
Risque si on signe une convention pour une agence postale	—	- que se passe-t-il au bout de 9 ou 18 ans ? - est-ce que l'accord sera respecté sur une telle durée ?